

République française
LOZERE
GORGES DU TARN CAUSSES - Commune

Séance du mercredi 16 septembre 2026

Date de la convocation: 09 septembre 2026

Membres en exercice : 19 *Le seize septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Jaclyn MALAVAL,*

Présents : 15

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Madame Anny MIAZGOWSKI, Monsieur Alain CHMIEL, Madame Cécile VESCHAMBRE, Monsieur Philippe DEFASSIAU, Monsieur Christian MALHOMME, Monsieur Didier VERNHET, Monsieur André BOIRAL, Madame Cristina POURQUIER, Monsieur Anthony CHOMAT, Madame Sabine CANNESSEON, Madame Fany NOGARET, Madame Line GASSIN, Madame Emeline THERON

Représentés :

Excusés : Monsieur Pierre PAGES, Monsieur Benoît SANCHEZ, Madame Elisa SUARD, Madame Marie SABOURIN

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Line GASSIN

DE_2026_088 - Objet : Convention de servitude avec ENEDIS pour le déplacement d'un poteau électrique

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de servitudes avec ENEDIS, afin de permettre la réalisation des travaux d'amélioration du réseau électrique et d'officialiser l'implantation des ouvrages sur la parcelle cadastrée section D n° 0507, propriété de la Section de Sainte Enimie.

Les travaux consistent à remplacer un support de ligne électrique dont l'ancrage au sol mesure 65 cm x 65 cm. La longueur de la ligne aérienne au-dessus de la parcelle est de 132 mètres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire en tant que représentante légale de la Section de Sainte Enimie, à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

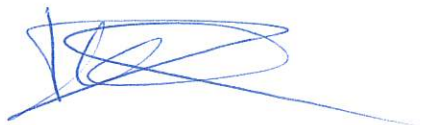
VALIDE l'octroi du droit réel de jouissance spéciale pour l'implantation de ce support de ligne sur la parcelle cadastrée section D n° 0507 à ENEDIS

PREND ACTE du versement par ENEDIS d'une indemnité unique et forfaitaire de 75,00 € pour cette mise à disposition.

Date de transmission de l'acte: 21/09/2026
Date de réception de l'AR: 21/09/2026
048-200063147-DE-2026-088-DE
A G E R I

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures*

Le secrétaire de séance



**Madame le Maire,
Jaclyn MALAVAL**



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21 / 09 / 2026
et publié ou notifié
le 21 / 09 / 2026

Date de transmission de l'acte: 21/09/2026
Date de réception de l'AR: 21/09/2026
048-200063147-DE_2026_088-DE
A G E D I